

GROUPES	3	9	FONGICIDES
---------	---	---	------------

## Fongicide INSPIRE SUPER®

### ÉMULSION

### USAGE AGRICOLE

Pour la suppression de maladies dans les cultures indiquées.

### PRINCIPE ACTIFS :

Difénoconazole ..... 86 g/L  
Cyprodinil..... 249 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,019 % OU 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00089% et 2-methyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00030% à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **30827**  
*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

CONTENU NET : **1 L à 1000 L**

**Syngenta Canada inc.**  
140 Research Lane, Research Park  
Guelph, Ontario N1G 4Z3  
Téléphone : 1-877-964-3682

**Label**

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## PREMIERS SOINS

**SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote particulier connu. Administrer un traitement symptomatique.

## PRÉCAUTIONS

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.** Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart de la nourriture.

Ne pas retourner dans les zones traitées dans les douze heures suivant le traitement. Les travailleurs doivent être avisés verbalement du délai de sécurité requis après le traitement.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines comme les maisons, chalets, écoles et aires de loisirs est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et

des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Lors de l'application d'un mélange en cuve, lire attentivement le mode d'emploi figurant sur l'étiquette, y compris les énoncés concernant les doses, les restrictions et les limites d'emploi liées au broyage pour chacun des produits d'association composant le mélange en cuve. Observer les mises en garde les plus rigoureuses lors du mélange, du chargement et de l'application du produit, tel que précisé sur les deux étiquettes.

## **ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)**

Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, les travailleurs doivent porter des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection, une chemise à manches longues et un pantalon long ainsi que des chaussettes et des chaussures. Un chapeau résistant aux produits chimiques est requis pendant l'utilisation d'un pulvérisateur pneumatique en cabine ouverte. Des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes de protection ne sont pas nécessaires pour l'application terrestre avec rampe. Enlever immédiatement tout vêtement/EPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'EPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'EPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'EPI séparément des vêtements de la maisonnée.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser des produits du tabac ou d'aller aux toilettes.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Toxique pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées dans le « MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL ».

Ce produit est toxique pour certains insectes utiles. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation dans les habitats situés à proximité du site traité, tels que les haies et les terrains boisés, afin de réduire les effets nocifs sur ces insectes.

Le difénoconazole est une substance persistante qui peut avoir des effets résiduels. On recommande de ne pas l'utiliser de nouveau dans des zones traitées au cours de la saison précédente.

Pour réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit à des endroits ayant une pente modérée à forte, un sol compact ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau.

Respecter les zones tampons provinciales.

Ne pas appliquer ce produit avec un système d'irrigation.

**ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC. Ne pas garder d'aliments, de boissons ou de produits du tabac dans la zone d'entreposage. Pour éviter que le produit ne gèle, le conserver entre -10 et 40 °C.**

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

## **DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

### **ÉLIMINATION DES CONTENANTS :**

#### **Contenants réutilisables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

#### **Contenants à remplissages multiples :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

#### **Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

GROUPES	3	9	FONGICIDES
---------	---	---	------------

## Fongicide INSPIRE SUPER®

### ÉMULSION

### USAGE AGRICOLE

Pour la suppression de maladies dans les cultures indiquées.

### PRINCIPE ACTIFS :

Difénoconazole ..... 86 g/L  
Cyprodinil ..... 249 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,019 % OU 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00089% et 2-methyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00030% à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **30827**  
*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

**Syngenta Canada inc.**  
140 Research Lane, Research Park  
Guelph, Ontario N1G 4Z3  
Téléphone : 1-877-964-3682

**Pamphlet**

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## PREMIERS SOINS

**SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote particulier connu. Administrer un traitement symptomatique.

## PRÉCAUTIONS

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.** Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart de la nourriture.

Ne pas retourner dans les zones traitées dans les douze heures suivant le traitement. Les travailleurs doivent être avisés verbalement du délai de sécurité requis après le traitement.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines comme les maisons, chalets, écoles et aires de loisirs est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et

des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Lors de l'application d'un mélange en cuve, lire attentivement le mode d'emploi figurant sur l'étiquette, y compris les énoncés concernant les doses, les restrictions et les limites d'emploi liées au broyage pour chacun des produits d'association composant le mélange en cuve. Observer les mises en garde les plus rigoureuses lors du mélange, du chargement et de l'application du produit, tel que précisé sur les deux étiquettes.

## **ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)**

Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, les travailleurs doivent porter des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection, une chemise à manches longues et un pantalon long ainsi que des chaussettes et des chaussures. Un chapeau résistant aux produits chimiques est requis pendant l'utilisation d'un pulvérisateur pneumatique en cabine ouverte. Des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes de protection ne sont pas nécessaires pour l'application terrestre avec rampe. Enlever immédiatement tout vêtement/EPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'EPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'EPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'EPI séparément des vêtements de la maisonnée.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser des produits du tabac ou d'aller aux toilettes.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Toxique pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées dans le « MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL ».

Ce produit est toxique pour certains insectes utiles. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation dans les habitats situés à proximité du site traité, tels que les haies et les terrains boisés, afin de réduire les effets nocifs sur ces insectes.

Le difénoconazole est une substance persistante qui peut avoir des effets résiduels. On recommande de ne pas l'utiliser de nouveau dans des zones traitées au cours de la saison précédente.

Pour réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit à des endroits ayant une pente modérée à forte, un sol compact ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau.

Respecter les zones tampons provinciales.

Ne pas appliquer ce produit avec un système d'irrigation.

**ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC. Ne pas garder d'aliments, de boissons ou de produits du tabac dans la zone d'entreposage. Pour éviter que le produit ne gèle, le conserver entre -10 et 40 °C.**

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

## **DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

### **ÉLIMINATION DES CONTENANTS :**

#### **Contenants réutilisables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

#### **Contenants à remplissages multiples :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

#### **Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)**

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le fongicide INSPIRE SUPER® est un fongicide à large spectre contenant deux matières actives recommandé pour la suppression des maladies énumérées pour les fruits à pépins, les raisins, les raisins de vigne de l'Amour, les groseilles à maquereau, les bleuets (en corymbe et nain), les gadelles et cassis, les baies de sureau, les gaylussacia et les pimbinas Le fongicide INSPIRE SUPER peut être appliqué sous forme de pulvérisation foliaire dans le cadre de programmes de pulvérisation en alternance ou en mélange avec d'autres produits phytosanitaires. Tous les traitements doivent être effectués selon les directives qui suivent.

**LE NON-RESPECT DES DIRECTIVES ET DES PRÉCAUTIONS FIGURANT SUR LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE PEUT OCCASIONNER DES DOMMAGES AUX CULTURES, UNE MAUVAISE SUPPRESSION DES MALADIES ET/OU LA PRÉSENCE DE RÉSIDUS ILLÉGAUX.**

### Équipement de pulvérisation

Une couverture complète est requise pour assurer une suppression efficace des maladies. Les applications effectuées avec des buses, un volume d'eau et une pression suffisants assurant une couverture complète et uniforme sont en général les plus efficaces contre les maladies.

Pour éviter toute dérive du brouillard de pulvérisation, ne pas appliquer lorsque les conditions favorisent la dérive hors cible. Éviter le chevauchement des passages du pulvérisateur, car cela pourrait endommager la culture.

Pour de plus amples renseignements sur l'équipement de pulvérisation et son étalonnage, consulter le fabricant du pulvérisateur et les recommandations provinciales.

## MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL

### APPLICATION AVEC PULVÉRISATEUR TERRESTRE

Application au moyen d'un pulvérisateur de grande culture :

**NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que celles correspondant à la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par pulvérisation à jet porté :

**NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** diriger la pulvérisation au-dessus des végétaux à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur aux extrémités des rangs et dans les rangs extérieurs. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h sur le site traité, tel que mesuré à l'extérieur de la zone à traiter du côté au vent.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

## Zones tampons

Lorsqu'on utilise les méthodes ou l'équipement de pulvérisation qui suivent, **AUCUNE** zone tampon n'est nécessaire : traitement avec pulvérisateur à main ou à dos et traitement localisé.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous doivent être respectées entre le point limite d'application directe et la bordure la plus rapprochée sous le vent des habitats d'eau douce vulnérables (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs, et les terres humides) et les habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (mètres) requises pour la protection :				Habits terrestres
			des habitats d'eau douce de profondeur :		des habitats estuarien/marins de profondeur :		
			inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	
<b>Pulvérisateur de grande culture</b>	Bleuets nains		3	1	1	1	1
<b>Pulvérisateur à jet porté</b>	Fruits à pépins, raisins	Premiers stades de croissance	25	4	15	5	3
		Stades de croissance avancés	15	2	5	3	2
	Bleuets en corymbe	Premiers stades de croissance	30	20	25	15	1
		Derniers stades de croissance	20	10	15	10	1

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) recommandée parmi les produits employés. Appliquer en utilisant des gouttelettes de la classification (ASAE) la plus grosse indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

La zone tampon de la dérive de pulvérisation de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser à une telle fin.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation et potable ni les habitats aquatiques en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.

Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Un volume de pulvérisation minimal de 150 à 375 L/ha est recommandé.

## Directives de mélange

Ne préparer que la quantité de mélange que l'on peut appliquer immédiatement. Nettoyer complètement l'équipement de pulvérisation avant d'utiliser ce produit. Une agitation vigoureuse est requise pour assurer une dispersion appropriée du produit, en particulier lorsque celui-ci a été exposé à des conditions de gel. Maintenir une agitation maximale tout au long de la pulvérisation. Ne pas laisser le mélange dans le réservoir du pulvérisateur durant la nuit. Rincer l'équipement de pulvérisation à fond après chaque traitement et appliquer les rinçures dans la zone précédemment traitée.

### Fongicide INSPIRE SUPER seul

1. Mettre entre la moitié et les deux tiers de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur ou le réservoir de mélange.
2. Mettre l'agitateur en marche, puis verser le fongicide INSPIRE SUPER dans le réservoir.
3. Maintenir l'agitation tout en ajoutant le reste de l'eau requise.
4. Commencer à appliquer la solution lorsque le fongicide INSPIRE SUPER est complètement dispersé dans l'eau.
5. Maintenir l'agitation jusqu'à ce que tout le mélange soit appliqué.

### Fongicide INSPIRE SUPER en mélange

Pour vérifier la compatibilité physique du fongicide INSPIRE SUPER avec les produits d'association, effectuer un essai en bocal. Dans un bocal, verser des quantités proportionnelles de produits et d'eau. Mettre d'abord les poudres mouillables et les granulés dispersables dans l'eau, puis les produits en suspension concentrée et enfin, les concentrés émulsifiables. Après avoir bien mélangé, laisser reposer au moins 5 minutes. Si la combinaison demeure mélangée ou peut être remélangée facilement, elle est compatible physiquement. Une fois que la compatibilité a été vérifiée, employer la même méthode pour mélanger les produits dans le réservoir.

### Mélange dans le réservoir du pulvérisateur

1. Mettre entre la moitié et les deux tiers de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur ou le réservoir de mélange.
2. Mettre l'agitateur en marche, puis verser les produits d'association dans l'ordre décrit ci-devant.
3. Laisser le temps aux produits de se dissoudre ou de se disperser complètement dans l'eau. Poursuivre l'agitation et ajouter le reste de l'eau ainsi que le fongicide INSPIRE SUPER dans le réservoir du pulvérisateur.
4. Laisser le temps au fongicide INSPIRE SUPER de se disperser complètement.
5. Effectuer l'application en maintenant l'agitation.
6. Respecter l'ensemble des modes d'emploi, cultures/sites, doses, taux de dilution, précautions et restrictions figurant sur les étiquettes des produits utilisés dans le mélange.
7. Ne pas excéder les doses indiquées sur l'étiquette des produits et suivre les précautions et les restrictions les plus limitatives indiquées sur les étiquettes des produits.
8. Ne pas mélanger ce produit avec un produit pour lequel un tel mélange est proscrit.

## MODE D'EMPLOI

Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation. Après deux (2) applications consécutives de fongicide INSPIRE SUPER, alterner avec un autre fongicide homologué ayant un mode d'action différent.

<b>CULTURE</b>	<b>Fruits à pépins</b> Pommes, pommettes, poires, poires orientales, coing
<b>Maladie</b>	Tavelure ( <i>Venturia inaequalis</i> , <i>Venturia pirina</i> )
<b>Dose de produit (mL/ha)</b>	560-836 (48 à 72 g/ha de difénoconazole et 139 à 208 g/ha de cyprodinil)
<b>Remarques</b>	<p>Pour des résultats optimaux, utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Un minimum de 375 L/ha est recommandé pour les applications terrestres.</p> <p><b>Tavelure du pommier – Calendrier de pulvérisation (traitement préventif)</b> Appliquer selon un intervalle de 7 à 10 jours. Commencer le traitement lorsque la pointe verte mesure de 6 à 13 mm (¼ à ½ pouce) ou lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Poursuivre le traitement jusqu'à la chute des pétales, jusqu'à ce que la menace de tavelure primaire soit complète. Pour améliorer la suppression de la tavelure et éviter le développement potentiel de la résistance, le fongicide INSPIRE SUPER peut être utilisé avec un fongicide à action préventive tel que le fongicide Allegro® 500F, le fongicide Dithane<sup>MC</sup> DG 75, le fongicide Maestro® 80DF, le fongicide Manzate® Pro-Stick<sup>MC</sup>, le fongicide Penncozeb® 75DF et Supra Captan 80WDG. Consulter l'étiquette du produit d'association et respecter les directives d'utilisation, les limitations et les précautions les plus restrictives.</p> <p><b>Tavelure du pommier – Calendrier de pulvérisation (traitement curatif)</b> Commencer le traitement au début du stade de la pointe verte. Appliquer dans les 48 heures suivant l'apparition des premiers symptômes de la maladie. Effectuer un autre traitement au bout de 7 jours. Pour améliorer la suppression de la tavelure et éviter le développement potentiel de la résistance, le fongicide INSPIRE SUPER peut être utilisé avec un fongicide à action préventive tel que le fongicide Allegro® 500F, le fongicide Dithane DG 75, le fongicide Maestro 80DF, le fongicide Manzate Pro-Stick, le fongicide Penncozeb 75DF et le fongicide Supra Captan 80WDG. Consulter l'étiquette du produit d'association et respecter les directives d'utilisation, les limitations et les précautions les plus restrictives.</p> <p><b>Les produits d'association doivent être appliqués seulement aux cultures homologuées.</b></p>

<b>CULTURE</b>	<b>Fruits à pépins</b> Pommes, pommettes, poires, poires orientales, coing
<b>Maladies</b>	<b>Tache phoméenne</b> ( <i>Mycosphaerella pomi</i> ) <b>Rouille grillagée</b> ( <i>Gymnosporangium juniperi-virginianae</i> ) <b>Moucheture de la pomme</b> ( <i>Zygophiala jamacaicensis</i> [connu anciennement sous le nom de <i>Schizothyrium pomi</i> ]) <b>Rouille du cognassier</b> ( <i>Gymnosporangium clavipes</i> ) <b>Tache de suie du pommier</b> ( <i>Gloeodes pomigena</i> ) <b>Répression du blanc</b> ( <i>Podosphaera leucotricha</i> )
<b>Dose de produit (mL/ha)</b>	836 (72 g/ha de difénoconazole et 208 g/ha de cyprodinil)
<b>Remarques</b>	<p>Pour des résultats optimaux, utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Un minimum de 375 L/ha est recommandé pour les applications terrestres.</p> <p><b>Blanc</b> : Commencer à appliquer le fongicide INSPIRE SUPER lorsque les pommiers sont fortement bourgeonnés, selon un intervalle de 7 à 10 jours.</p> <p><b>Rouille grillagée, rouille du cognassier et tache phoméenne</b> : Commencer le traitement de façon préventive. Appliquer le fongicide INSPIRE SUPER seul ou avec un fongicide à action préventive tel que le fongicide Maestro 80DF, le fongicide Manzate Pro-Stick, le fongicide Penncozeb 75DF et le fongicide Supra Captan 80WDG selon un intervalle de 7 à 10. Consulter l'étiquette du produit d'association et respecter les directives d'utilisation, les limitations et les précautions les plus restrictives.</p> <p><b>Tache de suie du pommier, moucheture de la pomme</b> : Pour une suppression tôt dans la saison, commencer le traitement de façon préventive. Appliquer le fongicide INSPIRE SUPER seul ou avec un fongicide à action préventive tel que le fongicide Allegro 500F, le fongicide Maestro 80DF et le fongicide Supra Captan 80WDG selon un intervalle de 7 à 10 jours. Consulter l'étiquette du produit d'association et respecter les directives d'utilisation, les limitations et les précautions les plus restrictives. Après avoir appliqué le fongicide INSPIRE SUPER utiliser d'autres fongicides indiqués sur l'étiquette, au besoin.</p> <p><b>Les produits d'association doivent être appliqués seulement aux cultures homologuées.</b></p>
<b>Restrictions particulières</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>Lorsque la tavelure est présente dans le verger, ne pas effectuer plus de 4 traitements du fongicide INSPIRE SUPER, INSPIRE®, VANGARD® 75WG ou d'autre fongicide qui contient Groupe 3 et Groupe 9, par culture par saison.</li> <li>Si la tavelure n'est pas présent dans le verger, ne pas appliquer plus de 4,4 L/ha de fongicide INSPIRE SUPER par culture par saison (Ne pas appliquer plus de 378 g de m.a. [difénoconazole]/ha et 1096 g de m.a. [cyprodinil]/ha en effectuant des traitements avec le fongicide INSPIRE SUPER, INSPIRE et/ou VANGARD 75WG).</li> <li>Ne pas effectuer plus de deux applications consécutives du fongicide INSPIRE SUPER, fongicide INSPIRE et/ou fongicide VANGARD 75WG. Avant d'alterner avec un autre fongicide homologué présentant un mode d'action différent.</li> <li>Ne pas appliquer le fongicide INSPIRE SUPER dans les 14 jours précédant la récolte.</li> </ol>	

<b>Cultures</b>	<b>Bleuet (nain, en corymbe), ainsi que cultivars, variétés et hybrides de ces cultures</b>
<b>Maladies</b>	<b>Pourriture sclérotique et moniliose (<i>Monilinia vaccinii-corymbosi</i>)</b>
<b>Dose de produit (mL/ha)</b>	558 à 836 (139 à 208 g de cyprodinil/ha + 48 à 72 g de difénoconazole/ha)
<b>Remarques</b>	<p>Pour la moniliose, effectuer un premier traitement au stade du gonflement du bourgeon floral ou près de ce stade; effectuer un deuxième traitement au stade du gonflement des bourgeons foliaires. Un troisième traitement au stade du bouton rose et un quatrième traitement de 7 à 10 jours plus tard, en début de floraison, peuvent être effectués; ne pas effectuer plus de quatre traitements par année.</p> <p>Pour la pourriture sclérotique, effectuer un premier traitement lorsque les écailles des boutons floraux apparaissent et un deuxième traitement 10 jours plus tard.</p> <p>Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation.</p>
<b>Maladie</b>	<b>Rouille (<i>Thekopsora minima</i>) - Répression</b>
<b>Dose de produit (mL/ha)</b>	836 (208 g de cyprodinil/ha + 72 g de difénoconazole/ha)
<b>Remarques</b>	Traiter dès les premiers signes de maladie. Après le traitement initial, un autre traitement peut être effectué de 10 à 14 jours plus tard si les conditions demeurent favorables au développement de la maladie.
<b>Cultures</b>	<b>Bleuet (nain, en corymbe), baie de sureau, gaylussacia (<i>Vaccinium spp.</i>) ainsi que cultivars, variétés et hybrides de ces cultures</b>
<b>Maladies</b>	<b>Anthraxnose (<i>Colletotrichum acutatum</i>)</b>
<b>Dose de produit (mL/ha)</b>	1161 à 1475 (289 à 367 g de cyprodinil/ha + 100 à 127 g de difénoconazole/ha)
<b>Remarques</b>	Effectuer le premier traitement au début de floraison. Un deuxième traitement peut être effectué de 7 à 10 jours plus tard. Un troisième traitement peut être effectué si les conditions demeurent favorables au développement de la maladie. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation.
<b>Cultures</b>	<b>Groseille, gabelle et cassis ainsi que cultivars, variétés et hybrides de ces cultures</b>
<b>Maladies</b>	<b>Anthraxnose foliaire (<i>Drepanopeziza ribis</i>)</b>
<b>Dose de produit (mL/ha)</b>	836 à 1161 (208 à 367 g de cyprodinil/ha + 72 à 100g de difénoconazole/ha)
<b>Remarques</b>	Commencer les traitements avant l'apparition de la maladie, lorsque les conditions sont propices à son développement. Appliquer selon un calendrier de 10 à 21 jours. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation. NE PAS appliquer plus de deux applications par culture par saison.
<b>Cultures</b>	<b>Bleuet (nain, en corymbe), gabelle et cassis, baie de sureau, groseille, gaylussacia, pimbina ainsi que cultivars, variétés et hybrides de ces cultures</b>
<b>Maladies</b>	<b>Tache alternarienne (<i>Alternaria spp.</i>)</b>
<b>Dose de produit (mL/ha)</b>	836 à 1475 (208 à 367 g de cyprodinil/ha + 72 à 127 g de difénoconazole/ha)
<b>Remarques</b>	<p>Pour les bleuets, appliquer aux stades de la pointe verte, du bouton rose et de la chute des pétales. Après la chute des pétales, il peut être nécessaire de poursuivre le programme de protection avec un autre produit homologué pour maintenir la protection contre la pourriture.</p> <p>Pour toutes les autres cultures dans ce sous-groupe, commencer les traitements avant l'apparition de la maladie, lorsque les conditions sont propices à son développement.</p> <p>Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation.</p>

<b>Maladie</b>	<b>Pourriture grise (<i>Botrytis cinerea</i>)</b>
<b>Dose de produit (mL/ha)</b>	1033 à 1475 (257 à 367 g de cyprodinil/ha + 89 à 127 g de difénoconazole/ha)
<b>Remarques</b>	Effectuer le premier traitement au début de la floraison ou avant l'apparition de la maladie, lorsque les conditions sont propices à son développement. Appliquer selon un calendrier de 10 à 21 jours. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation. NE PAS appliquer plus de deux applications par culture par saison.
<b>Restrictions particulières</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1) NE PAS appliquer plus de 5,9 L/ha par récolte par saison.</li> <li>2) NE PAS appliquer le jour précédant la récolte (DAAR de 1 jour).</li> <li>3) NE PAS effectuer plus de deux traitements avec le fongicide INSPIRE SUPER; utiliser ensuite un fongicide ayant un mode d'action différent. Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance.</li> </ol> <p>Utiliser un minimum de 200 L d'eau/ha ou un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète.</p>	
<b>Veillez respecter les recommandations suivantes pour l'utilisation des fongicides à base d'anilinopyrimidines (AP) (comme le cyprodinil) pour supprimer le <i>Botrytis cinerea</i>:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Où jusqu'à trois traitements sont effectués par saison, le nombre de traitements de produits contenant un fongicide de groupe 9 est limité à un.</li> <li>• Dans les situations où quatre à six traitements anti-Botrytis sont effectués par culture et par saison, un maximum de deux traitements avec des produits contenant un fongicide de groupe 9 est recommandé.</li> <li>• Dans des situations spécifiques, lorsque sept ou plusieurs traitements anti-Botrytis sont requises par culture et par saison, un maximum de trois traitements avec les produits contenant un fongicide de groupe 9 est recommandé et pas plus de deux traitements consécutifs.</li> </ul>	

<b>Cultures</b>	<b>Raisin, raisin de vigne de l'Amour et cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures</b>
<b>Maladies</b>	Anthraxose foliaire ( <i>Elsinoe ampelina</i> )
<b>Dose de produit (mL/ha)</b>	836 à 1161 (208-367 g de cyprodinil/ha + 72 à 100 g de difénoconazole/ha)
<b>Remarques</b>	Commencer les traitements avant l'apparition de la maladie, lorsque les conditions sont propices à son développement. Appliquer selon un calendrier de 15 à 21 jours. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation.
<b>Maladies</b>	<b>Alternariose (<i>Alternaria alternata</i>)</b>
<b>Dose de produit (mL/ha)</b>	836 à 1475 (208 à 367 g de cyprodinil/ha + 72 à 127 g de difénoconazole/ha)
<b>Remarques</b>	Commencer les traitements avant l'apparition de la maladie, lorsque les conditions sont propices à son développement. Appliquer selon un calendrier de 15 à 21 jours.
<b>Maladies</b>	Blanc ( <i>Uncinula necator</i> et <i>Erysiphe necator</i> )
<b>Dose de produit (mL/ha)</b>	836 (208 g de cyprodinil/ha + 72 g de difénoconazole/ha)
<b>Remarques</b>	Commencer les traitements au débourrement et traiter selon un intervalle de 15 à 21 jours.
<b>Maladie</b>	Pourriture grise ( <i>Botrytis cinerea</i> )
<b>Dose de produit (mL/ha)</b>	1033 à 1475 (257 à 367 g de cyprodinil/ha + 89 à 127 g de difénoconazole/ha)
<b>Remarques</b>	Commencer les traitements avant l'apparition de la maladie, lorsque les conditions sont propices à son développement. Appliquer selon un calendrier de 15 à 21 jours. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation.
<b>Maladies</b>	Pourriture noire ( <i>Guignardia bidwellii</i> )
<b>Dose de produit (mL/ha)</b>	1475 (367 g de cyprodinil/ha + 127 g de difénoconazole/ha)
<b>Remarques</b>	Commencer les traitements avant l'apparition de la maladie, lorsque les conditions sont propices à son développement. Appliquer selon un calendrier de 15 à 21 jours. Utiliser l'intervalle le plus court en cas de forte infestation.

<b>Cultures</b>	<b>Groiseilles à Maquereau</b>
<b>Maladies</b>	<b>Blanc (<i>Sphaerotheca mors-uvae</i>)</b>
<b>Dose de produit (mL/ha)</b>	836 à 1475 (208 à 367 g de cyprodinil/ha + 72 à 127 g de difénoconazole/ha)
<b>Remarques</b>	Commencer les traitements au débourrement et traiter selon un intervalle de 15 à 21 jours.
<b>Restrictions particulières</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1) PRÉCAUTION : Dans le cas de <i>V. labrusca</i>, des hybrides de <i>V. labrusca</i> et d'autres hybrides d'espèces autres que <i>Vinifera</i> où la sensibilité n'est pas connue, l'utilisation du fongicide INSPIRE SUPER seul ou en mélange avec des produits qui peuvent augmenter l'absorption (adjuvants, engrais foliaires) peut occasionner des brûlures aux feuilles ou d'autres effets phytotoxiques..</li> <li>2) NE PAS appliquer plus de deux applications par culture par saison.</li> <li>3) NE PAS appliquer plus de 3 L/ha par culture par saison.</li> <li>4) NE PAS appliquer dans les 14 jours précédant la récolte (DAAR de 14 jours).</li> <li>5) NE PAS effectuer plus de deux traitements avec le fongicide INSPIRE SUPER; utiliser ensuite un fongicide ayant un mode d'action différent. Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance.</li> <li>6) NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne</li> <li>7) Utiliser un minimum de 150 L d'eau/ha ou un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète.</li> <li>8) Attendre 15 jours avant de retourner dans les zones traitées pour effectuer des travaux d'annélation ou de retournement des sarments. Attendre 7 jours avant de retourner dans les zones traitées pour effectuer toute autre activité dans les vignes (p. ex., récolte manuelle, tuteurage, éclaircissement des grappes, élagage à la main, palissage et effeuillage à la main).</li> </ol> <p><b>Veillez respecter les recommandations suivantes pour l'utilisation des fongicides à base d'anilinopyrimidines (AP) (comme le cyprodinil) pour supprimer le <i>Botrytis cinerea</i>:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Où jusqu'à trois traitements sont effectués par saison, le nombre de traitements de produits contenant un fongicide de groupe 9 est limité à un.</li> <li>• Dans les situations où quatre à six traitements anti-Botrytis sont effectués par culture et par saison, un maximum de deux traitements avec des produits contenant un fongicide de groupe 9 est recommandé.</li> <li>• Dans des situations spécifiques, lorsque sept ou plusieurs traitements anti-Botrytis sont requis par culture et par saison, un maximum de trois traitements avec les produits contenant un fongicide de groupe 9 est recommandé et pas plus de deux traitements consécutifs.</li> </ul>	

### Recommandations sur la gestion de la résistance

Le fongicide INSPIRE SUPER contient des fongicides des groupes 3 et 9. Les fongicides du groupe 3 agissent en tant qu'inhibiteurs de la déméthylation de la biosynthèse des stérols (DMI) qui perturbe la synthèse de la membrane en bloquant la déméthylation, tandis que ceux du groupe 9 affectent la synthèse des acides aminés et des protéines. Les agents fongiques peuvent devenir résistants aux produits présentant le même mode d'action lorsqu'ils sont appliqués à répétition. Comme on ne peut pas prévoir l'acquisition d'une résistance, il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance propres à la culture et à la région. On ne doit pas alterner le fongicide INSPIRE SUPER avec un fongicide pour lequel une résistance est déjà acquise ni le mélanger avec un tel fongicide. Aux fins de la gestion de résistance, ne pas appliquer sur des plants destinés au repiquage.

**Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :**

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide INSPIRE SUPER ou les autres fongicides des groupes 3 et 9 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Ne pas dépasser le nombre de traitements par saison indiqué sur l'étiquette du produit et ne pas effectuer plus de deux (2) applications consécutives de fongicide INSPIRE SUPER ou d'autres fongicides du même groupe. Alternier avec un fongicide homologué présentant un mode d'action différent.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et d'assolement et faisant place à des pratiques de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer ce produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si cela est possible.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus amples renseignements ou pour signaler les soupçons de résistance, contacter des représentants de la société au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à [www.syngenta.ca](http://www.syngenta.ca).

INSPIRE SUPER® est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

Allegro®, Dithane<sup>MC</sup>, Maestro®, Manzate®, Penncozeb® and Pro-Stick<sup>MC</sup> sont des marques de commerce de leurs fabricants respectifs.